

**La Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien**  
**solidement enracinée dans ses milieux**

**Formulaire de demande de Fonds d'aide au développement du milieu**

Toujours soucieuse de collaborer au développement et au mieux-être de la collectivité, la Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien met à la disposition des organismes et groupes sociaux, un fonds d'aide au développement du milieu. Ce fonds a pour mission de soutenir le mieux-être des gens du milieu et ayant un impact social et communautaire sur le territoire.

**Critères d'admissibilité**

**Qui peut soumettre un projet?**

- Toute association ou groupement de personnes constituées en personne morale ou non, à l'exclusion des corporations ou sociétés à but lucratif et membre de la Caisse ou en voie de le devenir.
- Sont exclus les groupes ou organismes dont la mission première est de recueillir des fonds (exemple : fondations – humanitaires, scolaires, etc.)

**Territoire**

L'organisme doit réaliser son projet sur le territoire desservi par la caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien, soit : son siège social et ses centres de services de Saint-Fabien, Saint-Valérien et Saint-Eugène-de-Ladrière.

**Impact**

L'organisme, l'activité ou le projet doit avoir un impact communautaire, social ou économique pour le milieu et avoir des retombées positives sur le plus grand nombre de personnes de la communauté.

**Secteurs d'activités**

La Caisse favorisera principalement des actions des domaines suivants :

- Arts et culture
- Développement coopératif et communautaire
- Développement économique et touristique
- Éducation
- Environnement
- Patrimoine (religieux, historique et autres)
- Santé et services sociaux
- Sports et loisirs

**Date du dépôt du projet**

Les demandes devront être reçues au plus tard le 15<sup>e</sup> jour des mois suivants de février, mai, septembre et novembre.

---

## **Récurrence :**

La contribution du Fonds d'aide au développement du milieu doit répondre à des besoins spécifiques non récurrents; favoriser la réalisation de projets structurants et non une participation aux opérations courantes.

Une aide de la Caisse ne devrait jamais servir à combler un déficit.

## **Exclusivité**

Le soutien financier pourra supporter un projet en partenariat avec d'autres intervenants, sauf s'il s'agit d'entreprises concurrentes (banques, compagnies d'assurances, de fiducie, de valeurs mobilières, etc.).

Pout tout projet majeur, la Caisse fera signer un protocole de commandite avec l'organisme afin de s'assurer que le partenariat soit clair.

## **Publicité**

L'organisme choisi accepte que la Caisse fasse connaître sa contribution, sous la forme qu'elle jugera appropriée, incluant la présentation à son rapport annuel et à l'assemblée générale.

## **Suivi du projet**

L'organisme s'engage, s'il obtient une aide de la Caisse, à fournir toutes les pièces justificatives ou autres documents démontrant l'utilisation des fonds reçus et la visibilité accordée en contrepartie.

## **Procédure**

- Acheminer le tout par courriel ou par courrier
  - Compléter tous les champs sans exception
  - Joindre tous les documents demandés (budget, plan de visibilité, états financiers, etc.)
-

Nom de l'organisme :

Adresse :

Ville et province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Site Internet (s'il y a lieu) :

Nom et fonction du solliciteur :

Mission de l'organisme :

**Projet :**

**Lieu de la tenue du projet (territoire d'intervention et d'activités) :**

**Secteur d'activité :**

- arts et culture
- développement coopératif et communautaire
- développement économique et touristique
- éducation
- environnement
- patrimoine (religieux, historique et autres)
- santé et services sociaux
- Loisirs et sports

**À quelle clientèle s'adresse ce projet ?**

12 ans et moins : %

12 - 17 ans : %

18 - 35 ans : %

35 - 50 ans : %

50 ans et plus : %

**Organisme :**

à but lucratif

sans but lucratif

**Incorporation au numéro de charité :**

**Description du projet et des objectifs visés :**

**Nombre de personnes visées par le projet :**

**Date du début :**

**Date de fin :**

**Coût total du projet (\$) (joindre le budget pour le projet) :**

**Autre(s) source(s) de fonds pour le projet :**

**Montant demandé à la Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien (\$) :**

**L'organisme est-il subventionné ? Si oui, par qui et pour quel montant ?**

**Autre(s) forme(s) de soutien souhaité (ressources humaines, objets promotionnels ou autres) :**

**Réponse demandée pour quelle date ? (Prévoir un délai minimal de 60 jours) :**

**Quel est le plan de visibilité proposé à la Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien (retombée publicitaire) ? (Joindre le plan de visibilité offert aux commanditaires) :**

**En résumé, pourquoi la Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien devrait-elle appuyer votre demande ?**

**Est-ce que l'organisme est membre de la Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien ? Si oui, le numéro de folio :**

**Afin d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel, est-ce que l'organisme a un lien avec un représentant de la Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien ? Si oui, quel est son nom ?**

**Nous vous prions de bien vouloir adresser votre demande par courriel ou par courrier à :**

Patrick Roy  
Directeur général  
Caisse Desjardins du Bic–Saint-Fabien  
157, rue Sainte-Cécile  
Le Bic (Québec) G0L 1B0  
patrick.j.roy@desjardins.com